

Modèle de contrat d'hébergement à titre gratuit

Contrat de prêt à usage ou commodat

Entre les soussignés :

[NOM, Prénom de l'hébergeur]

[Adresse du logement]

[N° de téléphone]

[Email]

Désigné.e ci-dessous par « le prêteur »

ET

[NOM, Prénom de la personne hébergée]

[Adresse du logement]

[N° de téléphone]

Désigné.e ci-dessous par « le preneur »

Par ce contrat, les deux parties conviennent des articles suivants :

Article 1. Objet du commodat

Conformément aux articles 1875 et suivants du Code civil, le prêteur s'engage par la présente auprès du preneur à prêter à titre de prêt d'usage le bien suivant : *[désignation et description du logement prêté avec adresse précise]*.

Celui-ci sera désigné ci-après « les biens prêtés ».

Conformément à l'article 1876 du Code civil, le preneur dispose des biens prêtés par le prêteur à titre gratuit. Aucune redevance, contrepartie, ni indemnité d'occupation n'est accordée au prêteur.

Article 2. Usage des biens prêtés

Le preneur s'engage à n'utiliser les biens prêtés que pour l'usage suivant : habitation ou mixte habitation et professionnel.

Article 3. Obligations du preneur

1 — Le preneur prend les biens prêtés dans leur état actuel et ne pourra déposer aucun recours contre le prêteur pour les causes suivantes :

Mauvais état des biens prêtés ;

Vices cachés ;

Vices apparents ;

Servitudes passives apparentes ou occultes.

2 — Le preneur conservera et entretiendra les biens prêtés en bon père de famille.

Conformément à l'article 1768 du Code Civil, en cas d'empiètement ou d'usurpation, le preneur devra en informer le prêteur dans les délais légaux.

3 — Le preneur s'engage à souscrire une police d'assurance pour couvrir les biens prêtés. Toutes les démarches nécessaires devront être effectuées auprès de *[nom de votre compagnie d'assurance]*.

Article 4. Durée

Deux cas de figure possibles :

Le présent contrat est conclu pour une durée de *[X jours / mois / années]* à compter du *[date d'entrée dans le logement]*. Le preneur s'engage à restituer au prêteur les biens prêtés à la date d'expiration du prêt à usage. Ce prêt à usage ne fait l'objet d'aucune tacite reconduction. Le preneur s'engage à quitter les lieux le *[date de sortie]*, soit à l'échéance du commodat. Le preneur qui ne restituerait pas les biens prêtés dans ce délai sera soumis à une astreinte de *[X€]* par jour de retard.

OU

Le présent contrat est conclu pour une durée de *[X jours / mois / années]* à compter du *[date d'entrée dans le logement]*. S'il n'est pas dénoncé par l'une des deux parties au minimum six mois avant son échéance, il sera reconduit tacitement pour la même durée.

Fait à *[Ville]*, le *[date]*.

Signatures du prêteur et du preneur